

COMMUNE DE PLOUASNE

Département des Côtes d'Armor



MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU GUESCLIN(RD12)

Marché public de maîtrise d'oeuvre passé
suivant la procédure adaptée

PROGRAMME



1 – Présentation de la commune

La commune de Plouasne dispose d'un contexte géographique intéressant et porteur pour un développement urbain et économique. Elle est située :

- sur la RD12 reliant Dinan (22) à Saint Pern (35).
- à 10 minutes de la RD 220 reliant la RN 12 (axe Rennes Brest) à la RD 137 (Rennes Saint Malo).

Le nom de la localité est attesté sous les formes *Ploasne* vers 1050, *Ploasna* vers 1070, *Ploasne* et *Ploasmus* en 1080 et 1096, *Ecclesia Sancti Brioci de Ploasno* en 1120, 1143 et en 1163, *Parochia de Ploasno* en 1144 et en 1163, *Ploasne* vers 1170, *Ploasn* en 1187, *Ploasne* en 1210, *Ploane* en 1237, *Ploasne* en 1288 et en 1405.

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793. À partir de 2006, les populations légales des communes sont publiées annuellement par l'Insee. Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête de recensement portant sur toute la population est réalisée tous les cinq ans, les populations légales des années intermédiaires étant quant à elles estimées par interpolation ou extrapolation³. Pour la commune, le premier recensement exhaustif entrant dans le cadre du nouveau dispositif a été réalisé en 2004.

En 2015, la commune comptait 1 704 habitants, en augmentation de 9,65 % par rapport à 2010 (Côtes-d'Armor : +1,14 %).

2 – Objet de la consultation

Le présent dossier concerne l'aménagement de la rue **DU GUESCLIN (RD12)** pour offrir un meilleur confort d'utilisation de l'espace public aux usagers, automobilistes, cyclistes, piétons, riverains.

Tous les éléments identitaires propres au secteur devront être étudiés : architecture, patrimoine, paysage, végétation, voirie, stationnement, déplacements doux, transports collectifs, accessibilité, matériaux et couleurs, ainsi que la réfection du réseau des eaux pluviales.

La présente consultation a pour objet de rechercher une équipe pluridisciplinaire regroupant au minimum des compétences en paysage, et, un bureau d'étude VRD/hydraulique .

Le coût global des travaux dans la zone d'intervention est estimé à **379 000,00 € Hors Taxes (HT), y compris la couche de roulement et les réseaux eaux pluviales** .

3 - Aire d'étude

L'aire d'étude (voir plan joint) comprend la section située entre la place de l'église et le cimetière (RD12), soit une longueur d'environ 600 m.

4 – Objectifs des aménagements

- ◆ **Sécuriser les déplacements doux, deux roues cycliste et piétons**
- ◆ **Modérer les vitesses**

- ◆ Rendre accessible la voirie et les espaces publics,
- ◆ Prendre en compte les besoins en stationnement
- ◆ Embellir l'entrée d'agglomération
- ◆ Améliorer le cadre de vie des habitants
- ◆ Traiter l'accessibilité du cimetière ainsi que l'espace de stationnement devant celui-ci

5 – Documents remis au concepteur

- Plans cadastraux
- Documents d'urbanisme (PLU)
- Inspection télévisée des réseaux eaux pluviales
- Etude de faisabilité réalisée par l'ADAC22

6 – Déroulement de l'étude

Composition de l'équipe d'étude

L'équipe mandataire devra s'entourer de toutes les compétences nécessaires à la réalisation de sa mission de manière à mener la réflexion transversale indispensable et à maîtriser l'interaction de tous les systèmes entre eux, à assurer la prise en compte des effets induits du futur projet sur son environnement extérieur et de l'environnement sur le projet.

Compétences requises :

- Paysagiste
- VRD, fluides

L'équipe qui sera chargée de cette mission sera donc composée au minimum d'un paysagiste , et d'un bureau d'études VRD, Fluides, Réseaux divers, avec comme mandataire le concepteur.

Les candidats devront également justifier, entre autres, des compétences suivantes :

- connaissances de la conception et de l'usage du projet,
- compétences techniques
- compétences en marchés publics,
- capacité au travail pluridisciplinaire,
- qualité d'écoute, de communication et de pédagogie.

Pilotage de l'étude

La Maîtrise d'Ouvrage sera assurée par la commune de Plouasne.

Un groupe de pilotage de l'étude sera constitué et comprendra outre les élus de la municipalité ayant en charge la gestion des différents domaines abordés, des représentants :

- de la com com Dinan agglomération gestionnaire du réseau Eaux Usées
- du Conseil Départemental (Agence Technique Départementale de Dinan)
- de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage)

Cette liste n'est pas limitative. Divers partenaires, ou responsables d'associations pourront être associés en tant que de besoin.

Les différentes phases de la mission – Organisation des réunions

A chaque étape, le cabinet d'étude présentera au comité de pilotage un document de travail en nombre suffisant, éventuellement appuyé par une vidéo projection.

Chaque réunion fera l'objet d'un compte-rendu établi et diffusé par le maître d'œuvre.

Le prestataire considérera que son offre est réputée rémunérer l'ensemble des suggestions et engagements de sa part afin de participer aux dits comités (participations aux réunions, comptes rendus, notes de synthèse). Aucune rétribution spécifique à ce titre ne pourra être formulée.

Missions de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Les éléments de la mission du marché de maîtrise d'œuvre à conclure seront les suivants :

- DIAG études de diagnostic
- AVP études d'avant-projet
- PRO études de projet
- ACT assistance pour les contrats de travaux
- EXE études d'exécution
- DET direction d'exécution des contrats de travaux
- OPC ordonnancement, pilotage et coordination du chantier
- AOR assistance lors de la réception des travaux et pendant la période de garantie du parfait achèvement

Les principaux détails des éléments de mission sont décrits dans l'annexe.

Une mission complémentaire consistera à réaliser le levé topographique sur la rue et abords immédiats nécessaire pour les études et les travaux.

Sont également compris dans la mission, les prestations suivantes :

- la rédaction et la fourniture des dossiers de demande subvention au Maître d'ouvrage en 5 exemplaires (Préfecture/DETR, Conseil Général/Amendes de police, Région,...)
- l'assistance du Maître d'ouvrage pour la préparation des autorisations diverses et formalités administratives liées à l'opération (permissions de voirie, phases d'exploitation de chantier...)

7 – Réseaux

Adduction d'Eau Potable (AEP) et Eaux Usées (EU)

La communauté de communes Dinan Agglomération a la compétence des réseaux AEP et EU. Des renforcements et modifications des réseaux sont programmés pour 2018 en études et travaux.

EDF et France Télécom

La mise en souterrain des réseaux aériens est réalisé.

8 – Etudes préalables

Le levé topographique de l'aire d'étude est intégrée aux missions du maître d'œuvre.

L'inspection télévisée des réseaux d'eaux pluviales a été réalisée et sera communiquée au maître d'œuvre retenu pour analyse.

9 – Présentation de l'offre

Les candidats sont donc invités à présenter leur perception de ce travail, à proposer un déroulement de mission et un mémoire technique contenant :

- une **note de compréhension** comprenant des éléments sur la motivation de l'équipe et l'organisation de la mission, notamment concernant la méthodologie utilisée, les **propositions** pour valoriser et respecter le sites et paysages et pour inscrire l'opération dans une démarche de développement durable, la relation entre les différents membres de l'équipe constituée, et entre l'équipe et la maîtrise d'ouvrage ;
- les **propositions** pour inscrire l'opération dans une démarche de développement durable
- une **présentation de l'équipe** (moyens techniques, CV et références techniques générales de l'équipe) ;
- une **présentation d'expériences récentes, analogues** par leur montant ou leur nature, de mission avec un suivi de travaux complet. 5 références maximum seront mises en évidence.
- la **décomposition des honoraires** par phase de mission (et par prestataire le cas échéant);
- un **calendrier prévisionnel de réalisation** de l'étude (l'engagement du maître d'oeuvre sur les délais sera contractualisé) précisant les délais de réalisation proposés pour chacun des éléments de mission et la date proposée de commencement de l'étude .

10 – Réunions

Le Maître d'œuvre communiquera dans sa note méthodologique le nombre de réunions par éléments de mission, réunions de travail, réunions avec le maître d'ouvrage et réunions spécifiques, par exemple, réunion publique et réunion de présentation du projet devant le conseil municipal.

Il devra assurer au minimum en phase suivi de chantier une réunion de chantier hebdomadaire. A ce titre, il gère les convocations, la rédaction des comptes rendu et leurs diffusion auprès des différents partenaires concernés par le projet (sous un délai de 48 heures).

Le Maître d'œuvre coordonne les différentes entreprises titulaires des marchés de travaux, les intervenants sur le chantier (concessionnaires, ...), les éventuels intervenants des missions complémentaires, ...

Le Maître d'œuvre effectue une information régulière auprès du Maître d'ouvrage de l'avancement du chantier (avancement, problèmes rencontrés, incidents, réclamations, ...)

En fonction des résultats obtenus en cours d'étude, le Maître d'ouvrage pourra demander l'ajout de compléments d'investigations.

Pour une plus grande réactivité, les documents et comptes-rendus de réunions pourront être transmis par courriel.